

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>DESTINATAIRES :</b> | Tous les employés, médecins et gestionnaires CISSS des Laurentides  |
| <b>EXPÉDITEUR :</b>    | Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint - Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche |
| <b>DATE :</b>          | 25 mars 2020  |
| <b>OBJET :</b>         | <b>PROCÉDURE D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE</b>   |

---

Avec le regroupement des équipements de protection individuelle (EPI) à l'intérieur de locaux sécurisés, une procédure d'accès et d'approvisionnement a été définie.

**Voici les grandes orientations :**

- Seuls les responsables des unités, services ou départements auront accès aux locaux afin d'assurer la distribution et la bonne gestion des EPI ;
- Le renflouement des locaux sera sous la responsabilité unique de l'équipe de la logistique. Il ne sera donc pas possible de se rendre directement à l'entrepôt (magasin) afin d'obtenir des équipements ;
- Une tournée de la Direction de la logistique est en cours afin d'assurer que l'évaluation des besoins est adéquate pour chaque secteur ;
- La distribution sera réévaluée régulièrement afin de s'adapter aux besoins selon l'évolution de la crise ;
- Des mesures de substitution sont en préparation pour pallier toute situation de bris d'approvisionnement temporaire (si cela avait lieu) ;
- Une ligne d'approvisionnement d'urgence est ouverte au besoin (poste 26995).

Nous souhaitons encore une fois remercier le personnel pour leur compréhension et leur collaboration en lien avec ce changement.

Les équipements de protection individuelle sont des outils de travail essentiels à la sécurité du personnel et des médecins, particulièrement dans les secteurs à risque. Il s'avère beaucoup plus facile d'en assurer la bonne gestion en pouvant compter sur un inventaire regroupé et contrôlé. Notre priorité demeure votre protection et celle des usagers.

